Chambres d'hôtes

Il s’agit de chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Le CERFA 13566*03 est à remplir et le faire parvenir au Service de la taxe de séjour - taxedesejour@blancs-coteaux.fr



Documents
Télécharger et à remplir